

AFFAIRE N° 34,

OBJET : Acquisition, au titre de la Z.I.F., d'un terrain de 165 m<sup>2</sup> cadastré section AH n° 16 sis 14 ruelle Géringère, appartenant à Monsieur RIVIERE Emile, en vue d'une opération d'urbanisme (rénovation du bas de la Rivière).

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée lors du précédent Conseil (affaire n° 18), j'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain de 165 m<sup>2</sup> cadastré section AH n° 16 sis 14 ruelle Géringère, au bas de la Rivière.

Ce terrain bâti d'une construction de 5 pièces en bois sous tôle, est situé dans un secteur au parcellaire très morcelé dont la rénovation s'impose à moyen terme. Il a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 40.000 Francs, inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de bien vouloir confirmer la décision prise, m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain au prix de 40.000 Francs et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'acquisitions foncières.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU - M. Denis le 22 Janvier 1980

P/Le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Signé : Patrice Lafagnier  
Pour Copie Certifiée Conforme

P/Le Préfet

Le Chef de Bureau délégué

Signé : Jacques Lacoste